



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15940</b>	De <b>M. Jean-Luc Warsmann</b> ( Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Ardennes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire (Ministre déléguée)
<b>Rubrique</b> > agroalimentaire	<b>Tête d'analyse</b> > Marges de la grande distribution	<b>Analyse</b> > Marges de la grande distribution.
Question publiée au JO le : <b>12/03/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>16/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les marges parfois extrêmement importantes et erratiques que pratique la grande distribution sur certains produits. Il lui est cité des exemples en matière de fruits et légumes avec des variations de tarifs non rationnelles alors même que le prix payé aux producteurs n'évolue pas. Il lui est rapporté que les services de l'État pratiquent des enquêtes à un rythme hebdomadaire chez les producteurs et procèdent parallèlement à des relevés de prix dans la grande distribution. Il semble donc que les services du ministère collectent les éléments permettant d'objectiver ces situations de marges abusives. Il souhaite obtenir des éléments sur ces types de situation et connaître les conséquences que le Gouvernement à l'intention d'en tirer.